

Aubange-Messancy : Haute tension, Elia reporte sa réunion - 27-10-2020

Aubange -

Partie remise pour la réunion d'information d'Elia à Aubange sur la régularisation de la ligne haute tension: la réunion est reportée.



Finalelement programmée pour le mardi 27 octobre, la première étape de régularisation du permis d'urbanisme, la réunion d'information publique est reportée. «*Une nouvelle date sera proposée ultérieurement, en concertation avec les communes*» communique le porte-parole d'Elia. Cette décision fait suite aux dernières mesures sanitaires. Face au nombre important de participants attendus, le bourgmestre Jean-Paul Dondelinger avait annoncé sa demande de report lors de la dernière séance du conseil communal, le 19 octobre.

La séance qui devait se tenir sur la place du Brüll, visait à informer officiellement la population de la demande de régularisation du permis annulé en 2008 par le Conseil d'État. Depuis, malgré les courriers, rencontres, réunions, rappels, succession de ministres, rien n'avait bougé jusqu'à ce que le 12 mars dernier, la Commission d'Action pour un Environnement Sain (CADES) n'envoie un courrier recommandé via son avocat pour demander la constatation d'infraction d'un deuxième terme qui fonctionne sans autorisation depuis 1998 sur une ligne initiale installée en 1971 qui elle avait reçu les agréments indispensables.

15 pylônes, 5,3 km concernés

L'ASBL de défense des citoyens est née en 2007 à l'initiative d'André Galhaut. À la suite de la constatation d'un développement excessif de cancers à proximité du passage de cette ligne à haute tension de 220 kV qui relie Aubange à Esch sur Alzette (GDL). Le tracé belge étale sur 5,3 kilomètres 15 pylônes (12 sur le territoire d'Aubange, 3 sur celui de Messancy). Depuis le 25 juin 2020, elle est présidée par Gaëtan Hardy.

«*Aujourd'hui, le doute n'est plus permis, des études scientifiques montrent clairement le risque d'une exposition sous les lignes à haute tension. Il n'y a plus de question à se poser*» affirme le bourgmestre d'Aubange.

Elia maintient que sa volonté «*est de débiter la procédure de nouvelle demande de permis d'urbanisme dans les prochains mois, si la situation sanitaire le permet*» et que «*les étapes préparatoires de cette procédure sont en cours en concertation avec les autorités locales et régionales compétentes*».

D'un point de vue légal et administratif cette réunion intervient avant l'étude d'incidences environnementales confiée à un organisme agréé indépendant.

riverains@elia.be

Jean-Paul DAUVENT (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **Lire notre politique de confidentialité**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **En savoir plus sur l'utilisation des cookies.**